



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bulletin d'informations du groupement de gendarmerie départementale du Territoire de Belfort

Novembre 2014



La pré-plainte en ligne, une démarche simple et innovante :

La pré-plainte en ligne est un dispositif destiné à améliorer l'accueil des victimes d'infractions. Il permet un signalement immédiat des faits commis, tout en réduisant, par la prise de rendez-vous, le délai d'attente lors du dépôt de plainte dans les locaux de votre brigade de gendarmerie. Pour des raisons d'efficacité et des impératifs d'enquête, ce dispositif est réservé aux atteintes contre les biens dont la victime ne connaît pas le ou les auteurs des faits (vols, dégradations, escroqueries...).

Une avancée dans la simplification des démarches administratives des usagers.

La victime effectue sa télé-déclaration depuis n'importe où, via internet, sur le site : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr et y renseigne un formulaire guidé comportant des rubriques obligatoires (choix du jour où elle souhaite venir signer sa plainte ainsi que de sa brigade de gendarmerie etc). Elle est ensuite rapidement contactée par les services de gendarmerie pour confirmer le rendez-vous et l'informer des pièces nécessaires à fournir.



La pré-plainte en ligne ne dispense pas de venir dans une brigade de gendarmerie : le dépôt de plainte devient juridiquement valable après contact avec un officier ou un agent de police judiciaire et signature du procès-verbal.

Si l'auteur de la pré-plainte ne vient pas au rendez-vous qu'il a choisi ou qui lui est proposé, les données nominatives sont automatiquement effacées 30 jours après la réception de la déclaration.

POINTS CLÉS :

- **La déclaration ne doit concerner que des infractions d'atteinte aux biens commises par un ou des auteurs inconnus**
- **Cette déclaration ne constituera une plainte qu'après que je me sois déplacé pour la signer dans une unité de gendarmerie.**
- **Ce mode de déclaration n'est pas adapté aux situations d'urgence pour lesquelles je suis invité à téléphoner immédiatement au 17 ou au 112.**

Quelques mesures simples afin d'éviter d'être victime de cambriolage :

PROTÉGEZ VOTRE DOMICILE :

Lorsque vous prenez possession d'un nouveau logement, pensez à changer les serrures et à équiper votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur. Installez des équipements adaptés et agréés (volets, éclairage automatique, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseil à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés. Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures. Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance. Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée. De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique. Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament. Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres. Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous. Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE :

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence auprès de votre brigade de gendarmerie : des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...). Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook. Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant révèle une longue absence. Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...



V O S C O N T A C T S

Groupement de gendarmerie départementale du Territoire-de-Belfort
Téléphone : 03 84 57 63 00 / Mail : ggd90@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Communauté de brigades de Belfort : Lieutenant PLENET
Téléphone : 03 84 57 63 00 / Mail : cob.belfort@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Brigade de proximité de Châtenois-les-Forges : Adjudant RATZMANN
Téléphone : 03 84 29 40 17

Communauté de brigades de Delle : Lieutenant CORDIER
Téléphone : 03 84 36 00 37 / Mail : cob.delle@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Brigade de proximité de Beaucourt : Adjudante MICHAUX
Téléphone : 03 84 56 90 09

Communauté de brigades de Giromagny : Major PERROS
Téléphone : 03 84 29 30 17 / Mail : cob.giromagny@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Brigade de proximité de Lachapelle-sous-Rougemont : Adjudant DESCHAMPS
Téléphone fixe : 03 84 27 60 30

Communauté de brigades de Grandvillars : MAJOR CHOLIN
Téléphone : 03 3 84 27 82 17 / Mail : cob.grandvillars@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Brigade de proximité de Montreux-Château : Maréchal des logis-chef MASSICOT
Téléphone : 03 84 23 30 17